

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3^e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'hypocrisie des lamentations boches. La solvabilité de l'Allemagne est réelle, elle pourra payer rapidement dit un professeur de droit de Berlin. Nous devons déjouer toutes les manœuvres des Barbares. — La paix autrichienne. — La situation en Russie. — Un châtiement nécessaire.

Les dirigeants allemands prétendent que la paix imposée par les Alliés est un arrêt de mort pour le peuple qui voulait nous juguler. Ces lamentations mensongères ne doivent pas nous émouvoir, mais il est intéressant, lorsque l'occasion nous en est fournie, de prouver par des précisions que les Boches mentent effrontément en déclarant qu'ils seront anéantis par la férocité (!) de Wilson !

A ce sujet, la *Démocratie Nouvelle* publie un éditorial fort intéressant qu'un professeur de droit de l'université de Berlin est prisonnier de guerre au dépôt de G., notre confrère est allé lui demander ses impressions sur les conditions imposées par les Alliés.

Tout d'abord, le professeur ne veut pas apprécier le traité lui-même. Il se borne à reconnaître qu'il est l'expression de la loi du vainqueur devant laquelle le vaincu doit s'incliner.

Ce boche est un sage ! Ayant exprimé sa douleur de la défaite, le savant est nettement affirmatif sur la solvabilité de son pays.

« L'Allemagne paiera beaucoup plus rapidement que vous ne pensez sa dette écrasante, dit-il. Elle avait envisagé pour vous-même les modalités du paiement, si vous aviez été vaincus ; elle n'a donc qu'à appliquer à son propre cas les règles qu'elle avait étudiées et arrêtées. Le désarroi économique résultant de la guerre ne nous surprend pas ; nous sommes moins surpris de vous et nous avons sur vous l'avantage d'avoir des solutions toutes prêtes. »

Comment pensez-vous que l'Allemagne puisse payer ?

Elle serait hors d'état de le faire si vous exigiez un paiement immédiat et intégral. Elle se libérera rapidement si vous lui donnez le temps et les moyens de reconstituer son crédit. Nous représentons une puissance de travail et de discipline dans l'effort que vous reconnaissez. Par le crédit, nous pouvons monnayer à l'avance notre travail et vous payer avec un papier sérieusement gagé.

Et qui vous prêtera ?

Les Etats-Unis. Nous leur donnerons des garanties... Vous accepterez bien, j'espère, un titre nouveau de cette nature — titre amortissable à notre gré. Quand nous aurons remboursé un tiers seulement du capital prêté, nous rentrerons dans la lice pour les luttes économiques, les seules possibles à l'avenir. Vous savez que nous sommes organisés pour la conquête des marchés.

Mais vous avez perdu le fer, la potasse, le charbon de la Sarre, vos colonies... Comment remplacerez-vous ces ressources ?

Il nous reste, dans le domaine minier, des richesses inexploitées mais connues — et grâce à notre clientèle nous avions, vous le savez, des monopoles de fait.

Pour remplacer nos colonies, vous ne nous empêcherez pas, je l'espère, de nous associer à l'œuvre qui vous incombe de relever matériellement la Russie. C'est elle qui, avec ses immenses ressources, dont elle n'était pas en état de tirer parti toute seule, paiera toutes les dépenses, si énormes qu'elles vous semblent, de la grande guerre.

Les Allemands ne sont donc pas inquiets sur l'avenir, ils savent qu'ils pourront payer leur dette. Toutes leurs lamentations actuelles ont pour unique but de nous illusionner et d'obtenir, si possible, une paix blanche.

L'Allemagne voulait nous égarer en 1914. Elle n'envisageait alors qu'une solution possible : sa victoire. Plus tard, elle dut se rendre à l'évidence : l'Entente ne serait pas battue. Dès lors elle n'eut plus qu'un but : faire partie nulle. Jamais jusqu'au milieu de 1918, elle n'a cru que la victoire des Alliés serait assez

complète pour imposer la réparation du crime.

Aujourd'hui, cette hypothèse, imprévue à Berlin, est devenue réalité et la presse boche a pour mot d'ordre d'agiter le pays pour impressionner l'Entente et l'inciter à modérer ses conditions jusqu'à ce que la paix soit bien une paix blanche. Ce que l'on veut surtout c'est faire de nous des vaincus au point de vue économique. La « Frankfurter Volkstimme » écrit :

« L'acceptation de la paix et l'exécution par l'Allemagne des réparations et travaux exigés amèneraient dans les pays de l'Entente une période de haute prospérité. Le marché du travail en serait soulagé. Les prolétaires des pays alliés seraient déchargés du fardeau des impôts pour quelques années, et l'idée d'une révolution mondiale serait enterrée pour longtemps. »

Hélas non, nous ne serons pas déchargés du fardeau des impôts ! Mais il faut cependant retenir l'aveu des boches ; ils veulent par tous les moyens assurer notre ruine économique pour rester les véritables vainqueurs.

Dans quelques jours l'ultimatum des Alliés prouvera aux Barbares que l'heure des illusions est passée.

Les Quatre mettent la dernière main à la paix à imposer à l'Autriche. Le point délicat, en ce qui concerne le brillant second, c'est le règlement financier.

Il y a deux questions distinctes à ce sujet : la dette antérieure à la guerre, dont tous les Etats de l'ancienne monarchie dualiste, devenus autonomes, doivent prendre leur part ; et la dette de guerre proprement dite que ces Etats entendent ignorer.

L'Autriche allemande et la Hongrie seules partagent la responsabilité de Berlin. Seules, elles doivent donc expier ! Répartir la dette de guerre entre tous les Etats issus de la monarchie habsbourgeoise serait une iniquité. Aussi bien, le gouvernement de Vienne a toujours décrié les emprunts de guerre sans l'approbation du Parlement. Les peuples des nouveaux Etats autonomes ne peuvent donc avoir leur part de responsabilité sur ce point puisque leurs mandataires n'ont pas été consultés.

Les emprunts sont purement des dettes habsbourgeoises. Les souscripteurs n'ont qu'à se tirer d'affaire comme ils l'entendent. « Il en résultera une sorte de banqueroute, disent les Débats, mais les prêteurs n'avaient qu'à garder leur argent. Ils auraient ainsi mis le gouvernement de Vienne dans l'impossibilité de continuer sa guerre ; c'eût été tant mieux pour tout le monde. Ils ont risqué, ils ont perdu ; tant pis pour eux. Ce n'est pas un remboursement de leurs créances personnelles, c'est aux réparations aux victimes de la guerre déchaînée par leur gouvernement que doivent être consacrés les disponibilités de l'ancienne monarchie. »

Les nouvelles de Russie continuent à être excellentes. Les troupes de l'amiral Koltchak poursuivent leur marche dans la direction de Moscou, tandis que les ailes extrêmes marquent une avance : au nord, vers les passages des fleuves qui tombent dans la mer Blanche, ce qui assurera la liaison avec les troupes britanniques d'Arkhangel ; au sud, vers les ports de la mer Noire. Ce dernier mouvement est moins fortement dessiné que le premier, mais il faut tenir compte des dimensions fantastiques du front sur lequel évolue l'armée de Koltchak.

Quoi qu'il en soit, la progression s'accroît et le régime odieux de Lénine touche à sa fin.

L'événement préoccupe la Conférence de Versailles qui songe à reconnaître le gouvernement de l'amiral Koltchak. L'Amérique, l'Angleterre, la France, l'Italie et le Japon seraient d'accord pour une investiture simultanée.

En échange de l'appui de l'Entente, nous dit-on, on demanderait, à l'amiral, l'assurance que le nouveau gouvernement ne profiterait pas de ses succès militaires pour tenter une politique à tendance réactionnaire.

La préoccupation a son importance sans doute, surtout si cette tendance devait rapprocher la Russie de l'Allemagne, mais ce qui importe, pour le moment, c'est de renverser l'abominable gouvernement anarchiste de

Lénine. On trouvera bien le moyen ensuite de garantir l'avenir.

Or, il semble bien que sous ce rapport tous les espoirs soient permis ; nous devons nous en réjouir.

L'heure de l'expiation a sonné. La Grèce commence !

Le procès du général Dousmanis, ancien chef d'état-major de l'armée grecque, est en cours. Ce général est accusé de haute trahison pour avoir livré aux Bulgares les forts du territoire hellénique et pour avoir excité les troupes à la rébellion contre les Alliés.

En même temps, on arrête les membres de l'ancien ministère Lambrinos qui avait facilité sinon conseillé l'assassinat de marins français et anglais en janvier 1917.

M. Venizelos, le grand homme d'Etat hellène, poursuit sans faiblesse sa tâche de justicier. C'est un exemple qui sera suivi par les Alliés en ce qui concerne tous les crimes abominables commis par les Barbares.

L'expiation est une dette sacrée contractée envers la mémoire de nos glorieux morts. Nous ne devons pas la laisser protester.

A. G.

INFORMATIONS

L'opinion de M. Taft sur la paix

Au cours de la 94^e réunion annuelle de l'American Unitarian Association, tenue à Boston le 20 mai, des résolutions tout à fait favorables à la Ligue des nations ont été adoptées sur la proposition de l'ex-président Taft.

C'est au milieu des applaudissements que M. Taft, réfutant les objections faites au traité de paix, a déclaré : « Il faut réduire l'Allemagne ; il faut la tenir à genoux jusqu'à ce que son peuple nous montre les premiers signes du repentir. Le traité de paix dans sa forme actuelle proclame à la face du monde que la seule sanction du péché ne peut être que la mort. »

S'ils ne signent pas ?

Le général sir W. Robertson, commandant des troupes britanniques sur le Rhin, et le général Liggett, commandant de l'armée américaine d'occupation, se concertent au sujet des mesures militaires à prendre pour le cas où les Allemands se refuseraient à signer le traité de paix. Entre autres sujets, les deux généraux ont discuté la question du bombardement de grandes villes allemandes.

Un certain nombre d'officiers aviateurs britanniques sont également arrivés ici pour conférer avec les chefs du service aérien américain.

Il est certain que si les alliés le désirent, Berlin pourrait être soumis à un continu bombardement de jour et de nuit. De tels raids auraient tôt fait de ramener les Allemands à la raison et les obliger à accepter les conditions de l'Entente.

L'armée autrichienne sera réduite

Le traité, qui a prévu l'organisation d'une armée allemande très réduite, prévoit de même une importante réduction des effectifs autrichiens. Il apparaît naturel que l'Autriche ne puisse dorénavant entretenir sur le pied de paix qu'une armée de 20.000 hommes, laquelle suffira largement à assurer sa police et la protection de ses frontières nouvelles.

Il a été décidé que seulement huit régiments d'artillerie de campagne, munis de canons légers, seraient autorisés à subsister.

Les pertes de l'aviation

La statistique officielle des pertes de l'aviation française vient d'être publiée.

Du 4 août 1914 au 11 novembre 1918, nos pertes dans la zone des armées ont été de 1.945 pilotes et observateurs tués, 1.461 disparus dont la mort est certaine, et 2.922 blessés.

Dans la zone de l'intérieur, les pertes ont été de 1.927 pilotes et observateurs. Au total, les pertes de l'aviation

française ont été de 7.757 aviateurs.

L'effectif global du personnel navigant était au 1^{er} décembre 1918 de 12.919 hommes. Les pertes de guerre représentent du 61 pour cent de l'effectif.

La Bulgarie acceptera tout

Une mission bulgare, composée de MM. Guechoff, Voyanoff et du capitaine Zlatan, vient de débarquer à New-York, venant de Sofia. Elle a fait les déclarations suivantes :

« La Bulgarie est prête à signer tout traité que les alliés jugeront équitable de lui imposer et à se soumettre à leurs conditions. La Bulgarie attend des alliés le meilleur sort qu'il lui sera possible d'obtenir ; nos destinées sont entre les mains du président Wilson, de MM. Lansing et Lloyd George. Le reste du monde semble être contre nous, mais nous attendons une paix de justice, une paix qui éliminera toute cause de guerre future dans les Balkans. »

On évacue Moscou

Il se confirme que l'évacuation de Moscou se poursuit rapidement. Suivant les dernières nouvelles reçues, la terreur règne. La famine et les épidémies font chaque jour des victimes plus nombreuses.

Refus d'armistice à Lénine

Les journaux suédois annoncent que Lénine a demandé un armistice à l'amiral Koltchak, demande qui fut repoussée par le chef du gouvernement d'Omsk.

Si cette nouvelle est confirmée, elle consacre l'éclatant succès de l'offensive sibérienne. Commencée voici plusieurs mois, elle n'a pas été arrêtée — comme on le redoutait tout d'abord — par le dégel. Il y a deux semaines, les troupes de l'amiral atteignaient la Volga à Samara.

Les nouveaux impôts

C'est mardi que le gouvernement sera saisi par M. Klotz des projets des nouveaux impôts que le ministre des finances a annoncés à la commission du budget. Ces projets composent un ensemble financier, mais font appel à différentes sources, il appartiendrait donc au conseil des ministres de ratifier tout ou partie et de déterminer aussi la procédure de la communication qui en sera faite après adoption.

Hawker aurait été sauvé

Le poste radiotélégraphique du « Lloyds Butt of Lewis » (Ecosse), télégraphie ce matin, à 8 h. 25 : « Le steamer danois « Mary » allant vers l'est signale : Nous avons sauvé l'équipage de l'aéroplane Sopwith. Le poste demande : Est-ce Hawker ? Le steamer répond : oui. »

Le vapeur « Mary » avait quitté la Nouvelle-Orléans le 28 avril à destination de Horsens (Danemark). L'Amirauté annonce que des efforts vont être entrepris pour rencontrer le navire et pour s'assurer du fait.

Hawker est bien vivant

L'Amirauté annonce que le contre-torpilleur *Woolston* a rencontré le vapeur hollandais *Mary* et a pris les aviateurs Hawker et Grièves à son bord.

Une catastrophe à Java

Ainsi qu'une dépêche de *Paris-Télégrammes* nous l'annonçait hier, dépêche que nous fîmes afficher en ville, l'éruption d'un volcan dans l'île de Java, a détruit entièrement vingt villages dans la région de Bregat.

Six autres villages ont été partiellement détruits dans la même région. Dans la région de Blitan, onze villages ont été également partiellement détruits.

Le nombre des victimes est évalué à quinze mille morts.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le jour de l'Ascension, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas jeudi prochain.

Farine avariée... moisie ou gâtée !...

Nous recevons la lettre suivante :

Cahors, le 24 mai 1919

Monsieur le Directeur, J'ai eu l'honneur de vous écrire pour

informer une nouvelle parue dans votre journal :

« Vous aviez publié que dans un dépôt de farine dépendant de mon administration 1.000 balles s'étaient avariées faute de surveillance. »

Malgré mon démenti courtois, vous maintenez l'accusation portée et vous l'aggravez en écrivant aujourd'hui que la dite farine a été panifiée.

De nouveau, je vous déclare que le fait est inexact et 1.000 ni 500 balles de farine n'ont été avariées dans mes dépôts.

Si le fait était réel, je n'hésiterais pas à le reconnaître. Mais vous réitérez que votre bonne foi a été surprise, je ne saurais accepter que ma parole fut mise en doute.

Je vous prie d'insérer dans votre journal et d'agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de mes sentiments distingués.

Le Préfet du Lot, Jean GRILLON.

Nous aurions pu ne pas insérer cette lettre. M. le Préfet va un peu fort lorsqu'il nous dit : « Veuillez publier intégralement et d'un seul contéte... »

S'il en doute qu'il nous permette de lui rappeler le texte de l'article 13 de la loi sur la presse.

Art. 13. Droit de réponse. — Le gérant sera tenu d'insérer dans les trois jours de leur réception ou dans le plus prochain numéro, s'il n'en était pas publié avant l'expiration des trois jours, les réponses de toute personne NOMMÉE ou DESIGNÉE dans le journal.

Or, à propos des farines avariées, jamais nous n'avons nommé ou désigné M. Grillon. Il n'avait donc aucun droit de nous adresser une injonction qu'il n'aurait pas pu légitimer devant les tribunaux si nous avions voulu aller jusque là.

Mais telle n'a jamais été notre intention. Nous ne reculons pas devant les discussions.

Ca point établi, nous sommes en présence de deux affirmations :

1^o Celle du rédacteur du *Journal du Lot*. C'est M. L. Bonnet, en effet, qui a formulé le grief et je n'interviens que parce que M. le Préfet s'en prend à moi.

2^o Celle de M. Grillon.

M. le Préfet voudra bien me concéder que nous sommes l'un et l'autre de très bonne foi.

Il voudra bien, en outre, m'accorder que l'assertion de M. Bonnet repose sur quelque chose de réel.

Il voudra bien, enfin, reconnaître qu'un préfet quelle que soit sa compétence et son activité, ne peut tout voir par lui-même, et qu'en la circonstance, il affirme parce qu'ON lui affirme.

Le *Journal du Lot* ne pourrait donc faire la preuve de son assertion qu'en brûlant quelque'un.

Nous ne mangeons pas de ce pain-là. Nous pouvons affirmer, cependant, que nous n'avons pas, une fois, mais plusieurs fois on a livré au public des mixtures dans lesquelles entraient des produits gâtés ; des échantillons de farines grouillantes de vers nous ont été apportés ici même.

M. Grillon ne veut pas qu'on mette sa parole en doute ; pourquoi n'aurait-il pas semblable prétention ? Tous ceux qui me connaissent, M. le Préfet, vous diront que cette prétention n'est pas injustifiée.

Aussi bien, sans vous en tenir à des affirmations évidemment intéressées, vous pourriez, M. le Préfet, vous faire une opinion certaine.

Il y a à Gourdon un sous-préfet que je n'ai pas l'honneur de connaître ; à Figeac un sous-préfet à la loyauté duquel tout le monde rend hommage et avec lequel je n'ai jamais causé de cette affaire.

Demandez-leur de répondre par un oui ou par un non à la question suivante : N'y a-t-il pas eu, dans les dépôts, de nombreux sacs de farine gâtée qu'on a dû mélanger à de la farine de bonne qualité pour ne pas la perdre ?

Si la réponse — celle de Gourdon surtout — est nettement négative nous nous inclinons, momentanément, ne voulant pas découvrir ceux qu'on paraît vouloir atteindre ; mais en ce cas nous attendrons le moment où nous pourrions donner des précisions.

Pourtant, je suis certain que des hommes loyaux, s'ils peuvent atténuer la réponse sollicitée, n'iront pas jusqu'à nier la réalité.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A. GOUESLANT

Mutation

M. Basit, lieutenant au 7^e d'infanterie, est nommé faisant fonctions de chargé du matériel au 7^e.

Médaille militaire

La médaille militaire, la croix de guerre avec palme ont été attribuées au soldat Espinadel Julien, soldat (territorial), à la 2^e compagnie du 207^e rég. d'infanterie ; brave et courageux, toujours prêt à remplir les missions difficiles, tué à son poste de guet le 24 novembre 1914, pendant un bombardement violent. A été cité.

Contribuable, tu paieras !

Nous nous permettons d'indiquer à nos lecteurs un moyen de se tirer d'affaire quand ils seront... embêtés par un quidam quelconque ou de qualité. Ils n'ont qu'à lui répondre : « Vous êtes un grincheux ». Le truc a du bon : cependant il peut ne pas réussir toujours, surtout si le grincheux continue, avec le sourire, à dire ce qu'il a... dire.

Aussi bien, nos protestations au sujet du marché des autobus ne plaisent pas à tout le monde : mais comme elles plaisent à la presque unanimité des contribuables, cela nous suffit pour persister à être... grincheux.

Il en sera toujours ainsi quand il s'agira de l'intérêt public qui, pour nous, doit passer avant les combinaisons et les tractations privées.

A la liste des entrepreneurs qui auraient fait leurs offres de services si le Conseil général avait fait connaître la création de transports par autobus, viennent s'ajouter d'autres noms d'entrepreneurs qui, sans subvention, depuis plusieurs mois déjà, assurent, par autos, certaines régions du Lot.

Tous ces entrepreneurs qui déclarent faire des bénéfices dans le réseau qu'ils exploitent, auraient accepté avec joie d'assurer les transports par autobus, tels qu'ils ont été organisés, et avec une subvention moindre que celle qui a été votée par le Conseil général.

Tout le monde aurait trouvé son compte : les entrepreneurs et les contribuables. Les contribuables surtout sur lesquels vont tomber, lourde tuile, de nouveaux et gros impôts.

Les contribuables sont partisans de tous les progrès : mais ils n'aiment pas qu'on sème leur argent ; ils sont sensibles aux petites économies. Ils les apprécient.

Or, la session d'avril ne leur a procuré que des satisfactions... coûteuses.

Voulez-vous un exemple ? Le Conseil général a voté une somme de 25.000 francs pour l'achat d'une automobile et pour le salaire d'un chauffeur, — un fonctionnaire de plus ! — à la disposition de la Préfecture !

Nous ne dirons pas comment ni par qui en commission, la proposition fut faite. Elle a été acceptée, votée, ça nous suffit.

En ce moment où il est recommandé de faire des économies, nous pensons que cette automobile n'était pas indispensable. Pour trois raisons : 1^o parce que l'automobile coûte trop cher et qu'elle implique la nomination d'un fonctionnaire préfectoral de plus ; 2^o parce que les Préfets n'ont pas besoin de circuler chaque jour, à travers le département ; 3^o parce que le Conseil général venant de voter plusieurs centaines de mille francs pour créer un service d'autobus, il semblait tout naturel que le Préfet ou ses détachés dussent user de ce moyen de locomotion quand ils auraient à se déplacer.

D'après le tracé du réseau, un autobus assurerait les transports dans chaque chef-lieu de canton : le Préfet, comme tous les voyageurs pouvait prendre place dans l'autobus sur un siège de 1^{re} classe, au tarif unique payé par tous les voyageurs. Ce faisant même, il aurait honoré de sa présence les voyageurs qui se seraient trouvés dans l'autobus, les jours de déplacement officiel ou officieux.

Ainsi, les contribuables n'auraient pas le regret de voir 25.000 francs allonger la liste des contributions départementales car, comme ils le disent avec raison, il n'y a pas de petites économies.

Ah ! mais voilà ! L'auto est nécessaire à cette époque : les policiers ont leur secret d'écrit : leur réélection : la Préfecture a son mystère : l'organisation des élections. Il faudra peut-être visiter, encourager l'électeur !

Oui ! mais visite et encouragement, c'est encore l'électeur qui les paiera. Et l'on dira que nous sommes grincheux ! que dirait-on si nous indiquions d'autres économies qu'on aurait pu faire : contribuable, tu paieras quand même. L. B.

Une lettre de M. Guichés

Nous avons reçu une intéressante lettre de M. Gustave Guichés. Faute de place nous devons en remettre la publication au prochain numéro.

Les signatures

Il paraît que le fameux programme adressé aux Maires — programme qui n'est certes pas de la poudre aux yeux... — était bien signé par tous les élus du Lot et par quelques autres personnes de marque.

Le *Journal du Lot* n'a été que l'écho de certains protestataires qui ne cachaient pas leur violente indignation d'avoir vu leur nom au bas du papier.

Si ces protestataires ont fait un pas de clerc, ils le diront et nous enregistrerons leur fâcheuse défaillance de mémoire.

Si, au contraire, les officiels se paient habilement la tête du public nous le dirons aussi.

Nous ne disons peut-être pas tout, ici, mais nous avons l'habitude de parler net et toujours en face.

Ceci n'est donc pas un point final.

On fera rendre gorge !

La commission d'enquête sur les marchés de la guerre, a adopté le rapport de M. Ernest Lafont qui conclut à la révision des marchés passés par l'Etat, les départements et les communes pour les besoins de la défense nationale, à dater du 24 juillet 1914 jusqu'au décret fixant la cessation des hostilités.

M. Lafont estime que le bénéfice net réalisé par les fournisseurs ne peut en aucun cas dépasser 10% du montant du marché. Ce bénéfice sera réduit à 2% quand le fournisseur n'aura été qu'un intermédiaire et que le total des marchés à lui consentis ne dépassera pas un million. Au delà d'un million, le bénéfice sera réduit à 1/2%.

On se décide à faire rendre gorge aux fournisseurs de la guerre ? Il serait temps : l'année prochaine, ce sera peut-être, trop tard, parce que cette heure, il est probable que de nombreux nouveaux riches ont mis leurs petits bénéfices en sûreté.

Puisque nos financiers annoncent que le budget atteindra 15 milliards au moins, et qu'il faut trouver des ressources pour le combler, il est juste que les enrichis par la guerre paient.

Pour la plupart, ils ne rendront qu'une partie de ce qui ne devrait pas leur appartenir. Ce sera dur pour eux, de payer, mais ce sera bien plus dur pour celui qui n'a rien, pour le commerçant dont le magasin fut fermé, pour les cultivateurs qui, au retour, ont trouvé leurs terres en friches.

L. B.

Décorations et citations posthumes

L'Officiel publie les promotions au grade de chevalier de la Légion d'honneur et les citations suivantes :

Bruel, Louis-Alexis-Gabriel, lieutenant (territorial) à la compagnie hors rang du 7^e rég. d'infanterie : a fait preuve dans tous les combats d'une bravoure admirable. A été blessé, mortellement le 26 septembre 1914, au moment où il allait, sous une pluie d'obus, exécuter un ordre. A été cité.

Jean-Baptiste dit Milet Paul, sous-lieutenant (active) à la 11^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie : au cours d'une attaque de nuit dirigée sur les tranchées ennemies, a vigoureusement entraîné sa section en lui donnant l'exemple après s'être armé lui-même d'un fusil. A été cité pendant l'attaque. A été cité.

Services agricoles

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la nomination du nouveau directeur des Services agricoles du Lot.

Nous adressons nos souhaits de bienvenue au nouveau directeur des Services agricoles, mais nous ne pouvons regretter que satisfaction n'ait pas été donnée à un de nos compatriotes, professeur d'agriculture, qui sollicitait depuis de nombreuses années le poste du Lot.

Les promesses qui lui furent faites n'ont pas été tenues.

Les Poilus du Lot à Paris

Dans un but d'aide mutuelle et de défense des intérêts des combattants, il s'est formé à Paris un premier groupement qui fait appel à tous les camarades. Comme il importe de se

grouper nombreux et le plus rapidement possible, dans l'intérêt de tous, nous prions ceux qui désirent se joindre à nous de le faire sans tarder.

Remettre à plus tard serait manquer aux sentiments de fraternité et de solidarité qui nous ont tous animés dans les jours de misère et risquerait de compromettre dans la paix nos intérêts communs.

Repas à 1 fr. pour tous les démobilisés du Lot durant la première semaine, (1 plat de viande, 1 plat de légumes, desserts, vin). Puis 1 fr. 90 à partir du 9^e jour, ceci pour leur permettre de trouver une situation le plus vite possible.

Secours en cas de maladie. — Bureau de placement. — Remise de 5 0/0 dans certains magasins. — Se procurer la carte au siège, 6, rue des Archives, Paris.

Toutes demandes, réclamations, revendications, communications seront adressées au secrétaire qui fera examiner par une commission compétente.

Pous tous renseignements supplémentaires, écrite au secrétaire, 6, rue des Archives, café de la Verrerie, Paris.

Mairie de Cahors

VACCINATION ET REVACCINATION
Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance de ses concitoyens, qu'une séance de vaccination et de revaccination obligatoire et gratuite, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville (salle du Conseil Municipal), pour les deux cantons de la commune, vendredi prochain 30 mai courant, à 4 heures du soir.

Foire de Bordeaux

La foire de Bordeaux sera inaugurée le 31 mai, par M. Simon, ministre des Colonies, délégué du gouvernement.

Match de Foot-ball

Le match de dimanche a été disputé avec ardeur par les deux équipes concurrentes. La victoire a été remportée par la Quercynoise (1) qui a battu les A. O. des A. S. d'avant-guerre par 6 points (2 essais) à zéro.

Tué par un cheval

Dimanche, vers 14 heures, sur le quai de Regourd, M. Perry s'appretait à atteler son cheval, lorsque celui-ci s'échappa et à toute vitesse parcourut les rues Lastié et la rue des Boulevards.

M. Marcezac, inspecteur de la sûreté, tenta de l'arrêter mais le cheval lui échappa et se dirigea vers le Théâtre.

A ce moment, près du bec de gaz qui se trouve au bout du trottoir du café de la Comédie, passait un bon vieillard, M. Pierre Lefort, âgé de 84 ans, retiré de la compagnie du chemin de fer, qui faisait sa promenade quotidienne.

Le cheval lancé à toute allure heurta le malheureux vieillard qui fut précipité violemment sur le trottoir. Relevé aussitôt M. Lefort fut transporté à l'épicerie Fourgous où des soins empressés lui furent prodigués.

M. le docteur Malbec appelé constatata de graves contusions au crâne. L'état du blessé était désespéré.

M. Lefort fut ramené à son domicile, 3, rue des Capucins, en automobile par M. Fourgous ; mais il expira peu après.

Frélèvement d'échantillons

M. le Commissaire de police a procédé, samedi, à des prélèvements de lait, à Cahors.

Les échantillons prélevés ont été envoyés au laboratoire de Rodez, aux fins d'analyse.

Marché de la Villette

Il a été expédié du Lot au marché de la Villette pendant le mois d'avril 1919, 1.172 moutons et 400 porcs.

Vente de mulets

Le Préfet du Lot informe MM. les Maires et propriétaires du département qu'une vente aux enchères de 125 mulets de toutes catégories, en excédent de l'armée américaine, aura lieu le vendredi, 30 mai à 14 heures.

res. Allées Charles-de-Fitte, à Toulouse (St-Cyprien).

Ces animaux seront malinés avant la vente, et pourront être visités tous les jours, y compris le dimanche, à leur cantonnement à Lalande, Pont du Canal, ancienne briquetterie, de 8 à 16 heures, ou sur les Allées Charles-de-Fitte, 1 heure et demie avant la vente. Celle-ci aura lieu au comptant, 8,5 % en sus.

Le prix des allumettes augmente

Le « Journal Officiel » publie un décret fixant, à partir du 27 mai 1919, les nouveaux prix de vente des différents types d'allumettes fabriquées par les manufactures de l'Etat.

La boîte de 50 allumettes souffrées ordinaires se vendra 10 centimes ; les boîtes de 100, 20 centimes ; la boîte de 50 allumettes suédoises, coûtera 20 centimes.

Albas

Grace accident. — Dans la soirée de jeudi, M. Rascaouilles Emile, de Circofol, cherchant une rouelle pour arranger la pompe à sulfater, sur la malencontreuse idée d'en fabriquer une avec un vieux morceau de cuivre trouvé au fond d'un tiroir. L'objet n'était autre qu'un détonateur insoupçonné, oublié là depuis de longues années.

En frappant dessus, une forte explosion se produisit et la victime fut grièvement blessée aux yeux. Les médecins n'ont pas encore pu se prononcer, mais on craint que la vue ne soit très compromise.

La population a été d'autant plus émue que malheureux jeune homme avait été récemment démobilisé, au retour de l'armée d'Orient et qu'il était déjà un blessé de guerre.

Les Junies

Accident. — Dans la nuit de mardi à mercredi, un vieillard de 67 ans, M. Resnés, propriétaire au hameau des Merlys, se leva dans la nuit et se trompant de porte, tomba dans le vide d'une hauteur de 3 mètres.

Le docteur Blanchès, de Prayssac, appelé par la famille, constata une fracture du crâne et de graves contusions sur le côté droit.

Montcuq

La réunion de la commission interdépartementale du chemin de fer de Cahors à Moissac, prévue par les Conseils généraux du Tarn-et-Garonne et du Lot, aura lieu à Montcuq le 1^{er} juin à 2 heures.

Figeac

Tribunal correctionnel. — Dans son audience de samedi le tribunal a condamné à 48 heures de prison la femme Vidal, veuve Hirondele, 77 ans, qui était poursuivie pour vol.

Felzins

Promotion. — Sur la liste des institutrices promues au choix en 3^e classe en 1919 nous sommes heureux de relever le nom de Mlle Casagné notre si dévouée institutrice.

A l'occasion de cette récompense bien méritée nous lui adressons nos plus sympathiques félicitations.

Saint-Félix

Vol. — Les nommés Garoussé Jean et Prat Jean originaires du Cantal travaillaient il y a quelques jours comme journaliers agricoles chez M. Bessières adjoint au maire, à Cirgagnol commune de St-Félix. M. Garoussé constata un beau matin que son portefeuille contenant 620 fr. environ avait disparu dans des conditions mystérieuses et cette douloureuse surprise coïncidait avec la disparition de son compagnon.

Celui-ci, en effet, n'a pas reparu ni chez M. Bessières où il a laissé des vêtements, ni chez d'autres propriétaires qui l'avaient occupé et ne l'avaient pas encore payé. Plainte a été portée contre lui et après enquête du Parquet de Figeac un mandat d'arrêt a été lancé.

Montvalent

Tombé du train. — Le conducteur Tournier du P. O. est tombé d'un train dimanche, entre Montvalent et Saint-Denis. Dans la chute, il s'est fait de graves contusions. Il a été transporté à Brive où il dut subir l'amputation du bras gauche.

Sous-Secrétariat d'Etat aux finances

Liquidation des stocks

Vente de juments poulinières

Le public est informé que 24 juments poulinières classées par catégories seront vendues incessamment à Figeac.

Ne seront admis comme acquéreurs que les éleveurs agréés par l'Administration des Haras et le Service de remonte, munis de certificats de ces services.

Le public sera ultérieurement informé par voie d'affiches de la date de la vente.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 49.

La traversée de l'Atlantique

De Londres : Le roi Georges a envoyé un télégramme de félicitations à Mme Hawker et au Capitaine Grieve, père du héros.

La perte des sous-marins

De Bâle : Durant la guerre, 199 sous-marins allemands furent perdus, dont 7 internés dans des ports étrangers et 14 détruits par leur propre équipage. Plus de 3.000 marins ont péri. Plusieurs milliers sont devenus fous et furent internés.

Grève au Canada

De Regina : La grève générale a commencé hier à Edmonton. Des dispositions ont été prises pour assurer les services des pompiers, de la police et du ravitaillement.

L'avance des troupes Roumaines en Hongrie

De Berne : Les troupes roumaines sont entrées à Arad.

LES PROPOSITIONS BOCHES

M. Brockdorff-Rantzau aurait informé officieusement le gouvernement français que les contre-propositions allemandes seront prêtes jeudi. Nos ennemis ne demandent pas de nouveau délai.

100.000 hommes au lieu de 30.000

De Londres : Le *Herald* croit savoir que l'Allemagne obtiendrait le droit de conserver 100.000 hommes en armes pour la police intérieure du pays.

Dans le Cabinet anglais

De Londres : Lord Curzon remplacerait probablement M. Balfour au ministère des Affaires Etrangères.

Grève à Cologne

De Londres : Les employés de tramways de Cologne se sont mis en grève. Ils ont repris le travail sur l'intervention des autorités anglaises, en attendant la décision du Comité arbitral.

Foch invité par Liverpool

De Londres : Le maréchal Foch est invité à aller à Liverpool.

Chez les Bolchevistes

Vers la délivrance d'Odessa
De Londres : Odessa est menacé par les anti-bolchevistes qui ont pris Elisabethgrad.

L'infamie bolcheviste

De Londres : Les Bolchevistes ont arrêté, dans toutes les villes importantes, des bourgeois qui sont fusillés au cas d'insuccès de l'armée bolcheviste.

ETUDE

M. François SÉGUY

Licencié en droit
Avoué près le tribunal civil de Cahors
Rue Saint-Pierre, N° 1

PURGE

d'hypothèques légales

Insertion prescrite par le décret du 17 juin 1916

A la date du vingt et un mai mil neuf cent dix-neuf, a été représenté à Monsieur le Président du tribunal civil de première instance de Cahors, la requête suivante :

A Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors.

Monsieur Jean-Baptiste FERRAND, négociant, liquidateur, demeurant et domicilié à Bordeaux, place Richelieu, numéro neuf, ayant M. François Séguy pour avoué, a l'honneur de vous exposer : que suivant un acte retenu par M. Adolphe AVEILLÉ, suppléant M. Marius-Auguste Brezzi, notaire à Pessac près Bordeaux, le dit M. Brezzi mobilisé, acte passé le quinze décembre mil neuf cent dix-huit, enregistré, il a acquis de Monsieur Louis Maury, commerçant et Madame Eugénie Suire, sans profession, épouse du dit Maury, de lui autorisée, demeurant ensemble à la Rochelle rue Thiers et des trois Fuseaux, ci devant à Catus Lot, et précédemment à Buenos-Ayres, un corps d'immeubles, énuméré au dit acte et situé à Catus (Lot).

Or il importe à l'exposant de faire procéder à la purge des hypothèques légales non inscrites sur les biens par lui acquis ;

Que, par le fait des hostilités, tous les délais se trouvent suspendus, mais que le décret du 17 juin 1916 permet de faire procéder et autorise de faire courir les délais suspendus ;

Que par suite, il importe à l'exposant des qualités d'obtenir la fixation de la date de la présente requête en raison du délai d'un mois spécialement visé au dit décret ;

C'est pourquoi, l'exposant conclut à ce qu'il vous plaise Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, de prononcer acte de la présentation de la présente requête, tendant à la reprise des délais en matière de purge d'hypothèque légale, conformément au décret du dix-sept juin mil neuf cent seize et, en tant que de besoin, ordonner sa notification aux personnes intéressées et visées

à l'art. premier du dit décret, pour sur cette notification et les justifications exigées par le dit décret, autoriser la reprise des dits délais. Sous toutes réserves. Et ferez justice.

Signé : SÉGUY.

Cette requête fut suivie de l'ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors, autorisant l'exposant à remplir les formalités exigées par le dit décret, réservant de statuer ultérieurement sur la reprise des délais demandés et, donnant acte à M. SÉGUY de la présentation de sa requête.

La dite requête et la dite ordonnance préalablement enregistrées, a été notifiée à toutes parties intéressées, conformément au décret du 17 juin 1916.

A la suite de cette notification, une deuxième requête a été présentée à Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors lequel a rendu l'ordonnance suivante :

Nous, Président du tribunal civil de Cahors, vu la requête qui précède, les pièces à l'appui, et notamment les notifications de la demande faite aux parties intéressées ;

Attendu qu'aucune partie intéressée n'est mobilisée, autorisons le cours du délai de purge des hypothèques légales sur l'acte d'acquisition au profit de l'exposant passé

par M. Adolphe AVEILLÉ, notaire suppléant de M. Marius-Auguste BREZZI, notaire à Pessac près BORDEAUX (Gironde) acte passé le quinze décembre mil neuf cent dix-huit ;

Disons toutefois que le délai ne prendra cours qu'après l'expiration du mois qui suivra l'insertion de la présente ordonnance dans le journal « le Journal du Lot » et s'il n'est pas survenu d'opposition dans le cours du dit mois ;

Reservons à l'exposant de nous en référer au cas où il surviendrait une opposition.

Donné à Cahors au Palais de justice en notre cabinet, le vingt-quatre mai mil neuf cent dix-neuf.

Le Président du tribunal civil : Signé : GRIMAL.

La présente insertion est faite en exécution de la dite ordonnance, pour faire prendre cours, à partir de sa date, au délai d'un mois, pendant lequel les oppositions des intéressés pourront et devront être formées conformément à cette ordonnance et au décret précité du 17 juin 1916.

Cahors le 26 mai 1919.

L'avoué de M. Jean-Baptiste FERRAND.

Signé : SÉGUY.

Vers la fin

En cas de défaite sérieuse, le gouvernement des Soviets se transporterait en Ukraine.

Chez les Lettons

De Copenhague : Le nouveau Cabinet Letton a demandé que les troupes allemandes fussent maintenues en Lettonie pour résister aux Bolchevistes.

Lénine et Trotsky en désaccord

De Stockholm : La divergence d'accentue entre Trotsky et Lénine. Trotsky s'oppose à l'abandon de Petrograd proposé par Lénine.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 14 h.

AU PARLEMENT. — Au conseil des ministres, M. Klotz est autorisé à déposer son projet. Il sera à 3 h. à la Chambre. Il fera vraisemblablement une déclaration, puis ira au Sénat.

FETE DE LA VICTOIRE. — Il semble se confirmer qu'une fête sera organisée pour la signature de la Paix.

NOUVEAU TRAITE. — Les Alliés préparent un nouveau traité entre eux et les pays ayant agrandi leurs frontières, notamment la Pologne la Roumaine, la Tchéco-Slavie et la Yougo-Slavie. Ce traité protège la minorité de chaque pays, notamment les Juifs.

LE TRAITE AUTRICHIEN. — Le traité ne sera pas communiqué cette semaine. — Les Dix s'occupent cette après-midi de la question.

LA QUESTION ITALIENNE. — Les difficultés avec l'Italie pour le règlement des frontières avec l'Autriche, sont relatives au Haut-Adige. L'Italie désire avoir jusqu'au Brenner. Les difficultés relatives avec la Yougo-Slavie concernent la Garintie. CONTRE KIEFF. — D'importantes forces bolchevistes sont en marche contre la Galicie, dans la direction de Kieff.

A DANTZIG. — Des détachements de marins britanniques et américains ont débarqué à Dantzig dimanche, en prévision de troubles possibles. Ils cantonnent dans la ville. — Une FORTE ESCADRE anglo-américaine est devant la ville.

THEATRE DE CAHORS

CINÉMA

Mercredi : Soirée.

Jeudi : Matinée et soirée.

« NOUBLIONS JAMAIS »

Grand film d'actualité interprété par Mlle Rita JOLIVET, la rescapée du « Lusitania ».

Le Public verra parmi les nombreux tableaux qui se dérouleront sous ses yeux : le bombardement d'une ville du Nord et la reconstruction du torpillage du « Lusitania ».

Attraction

M. BONNAUD des Concerts de Paris, que les Cahorais voudront encore applaudir dans son nouveau répertoire. Prix des places ordinaire.

REMERCIEMENTS

Madame LAGARDE Clément, née VIOLOSE; Mademoiselle LAGARDE; Madame veuve LAGARDE; Monsieur LAGARDE Germain, employé à la P. V. à Gramat; Monsieur Henri VIOLOSE, violoniste; Madame et Monsieur MARRONCLE, négociants rue de la Mairie; Madame et Monsieur AVEZOL, tailleur rue St-Uncise, et les familles LAGARDE, VIOLOSE, CALMON, CAZE, remercient les amis qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Clément LAGARDE

En-monteur au Dépôt à Cahors Soldat au 5^e génie

REMERCIEMENTS

ET AVIS DE NEUVAIN

Les familles d'ARMAGNAC et de BAUDUS remercient très sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur le Vicomte Xavier d'ARMAGNAC

ainsi que celles qui leur ont adressé des témoignages de sympathie.

Le service de neuvaine aura lieu le samedi 31 mai 1919, à 10 heures du matin, en l'Eglise Cathédrale de Cahors. Le présent avis servira d'invitation.

LA HERNIE

Une belle Découverte de la Science Française

La hernie n'est plus aujourd'hui l'infiniment incurable qu'elle était autrefois, et chacun doit se persuader que, dans l'état actuel de la science, personne ne doit plus souffrir d'un « effort ».

Le merveilleux Appareil Pneumatique sans Ressort inventé par le grand Spécialiste de Paris, M. A. CLAVERIE permet en effet d'assurer désormais dans tous les cas cette réduction immédiate et complète de la hernie de la hernie sans incision, il n'est pas de sécurité et qui équivaut à une « guérison complète et définitive ».

Les plus hautes récompenses aux Expositions, l'approbation de plus de 5.000 Docteurs-Médecins, les attestations enthousiastes, les preuves de guérisons multiples, la satisfaction de plusieurs millions de hernieux qui l'ont porté, tels sont les titres dont se recommande l'Appareil CLAVERIE, universellement adopté et sans rival dans le monde entier.

Aussi recommandons-nous vivement à tous nos Lecteurs atteints de Hernies de profiter du passage du Renommé Spécialiste qui recevra de 9 h. à 4 h. dans les villes suivantes en produisant à chacun les bons conseils de sa haute expérience professionnelle, à :

Gourdon, Samedi 31 mai, Hôtel de l'Ecu de France.

CAHORS, Dimanche 1^{er} juin, Hôtel des Ambassadeurs.

Caussade, Lundi 2, Hôtel Larroque.

Gramat, Mardi 3, Hôtel de Bordeaux (jusqu'à 2 h.).

Cintures ventrières et appareils perfectionnés pour toutes les déviations des Organes de la femme. — Bas pour varices.

A. CLAVERIE, Spécialiste breveté, 234, Faubourg Saint-Martin. — Paris.

Le Gérant : A. COUESLANT. Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

LE PETIT JACQUES

PAR
JULES CLARETIE
De l'Académie Française

DEUXIEME PARTIE

III

DEUX AMIS

Puis, en faisant un retour sur le passé, il se consolait, avec des trassaillements heureux de tête fauve échappée du piège, en se disant qu'il avait terriblement bien mené l'affaire et navigué en grand artiste. Cette satisfaction intime lui redonna sa gaieté, son ressort, et le soir même il assista à la première représentation d'une opérette, dans un petit théâtre, où, durant les entr'actes, entre la politique et la musique, on parla un peu de Noël Rambert.

La nouvelle de la condamnation de Rambert s'était répandue bien vite. Le public, avide de situations dramatiques, se trouvait déçu. A son gré, Noël avait avoué trop tôt. Il n'y avait pas eu de lutte et de péripéties, point d'incident d'audience. Noël Rambert avait tendu le cou comme un vulgaire criminel, qui espère trouver dans

l'aveu de son crime une circonstance atténuante. Il ne s'était pas défendu, il s'était livré. Ce procès, sur lequel on comptait pour y trouver quelque émotion, était vraiment trop rapide et trop vulgaire, jugé, plaidé, enlevé ainsi en un jour !

Les camarades d'atelier de Noël hochèrent la tête. Beaucoup dirent : « S'il a fait un mauvais coup, murmuraient un vieux qui connaissait bien Noël, ce ne peut être que pour son petit. » D'autres : « La vie nous réserve bien des étonnements ! » D'autres, enfin : « Ce n'est pas possible, il y a quelque chose là-dessous ! »

Peut-être songea